

Les Associations Villageoises d'Épargne Crédit : une approche adaptée aux ménages les plus pauvres ?



**Caractéristiques des membres et
impact sur l'économie des ménages**

Décembre 2016

Table des matières

3 Résumé

5 CONTEXTE

5 L'environnement du Lac Fitri

6 Population et mode de vie

9 Fonctionnement d'une AVEC

12 MÉTHODOLOGIE

12 Objectif

12 Collecte de données et analyse

14 Sélection des ménages rencontrés

15 Limites

16 RÉSULTATS

16 Profils socio-économiques des ménages membres

18 Moyens d'existence

21 L'impact du système de crédits dans le Fitri

27 Bénéfices d'une appartenance à une AVEC

29 Déterminants du succès d'une AVEC

31 RECOMMANDATIONS

33 Annexe 1 : comparaison des variables classes et groupes socio-économiques

34 Bibliographie

35 Liste des figures, tableaux et encadrés

Cette étude de cas a été rédigée par **MORGAN FAISANT DE CHAMPCHESNEL**, Chargé de capitalisation au Tchad

sous la supervision de **CÉDRIC FIOEKOU**, Référent technique Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence, et d'**HASSANE BAGNOU SANDA**, Coordinateur Programmes pour la mission Tchad

Contributeurs : **Anne-Lise Lavour**, **Julie Mayans**

Janvier 2017

Mise en page : **Emma Maisonnave**

Contact : **technicaldepartment@solidarites.org**

Photos de la mission Tchad

Ce document peut être réutilisé ou reproduit sous réserve de mentionner la source et uniquement pour un usage non commercial.

Liste des acronymes

AEM	ANALYSE DE L'ÉCONOMIE DES MÉNAGES
AGR	ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENUS
AREC	ASSOCIATION ROTATIVE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
ASCA	ASSOCIATIONS CUMULATIVES DE FONDS
AVEC	ASSOCIATIONS VILLAGEOISES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
RI	RÈGLEMENT INTÉRIEUR
SI	SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
VSL	VILLAGE SAVINGS AND LOANS

Résumé

La région du Batha, située dans le **Sahel tchadien**, se caractérise par une pluviométrie annuelle faible variant entre 100 mm au nord et 400 mm au Sud, avec une moyenne de 329 mm sur les 25 dernières années (MATUH, 2011). Ces pluies sont concentrées sur les mois de juin à septembre. Au cœur de la vie des populations, le **lac Fitri**, localisé au sud-ouest de la région, constitue un important fournisseur de ressources naturelles (poisson, pâturages, produits de la cueillette, gibier...). La forte croissance démographique a aggravé la concurrence autour des ressources.

Deux groupes ethniques principaux se partagent le territoire et ses ressources : les **populations transhumantes arabes**, divisées en plusieurs ethnies, situées au nord du lac, et les **populations agricoles Bulalas** qui vivent autour du lac. La zone compte toutefois de nombreux villages pluriethniques.

Dans ce contexte, la pauvreté ne touche pas de manière égale toutes les populations. Aussi, **les ménages dirigés par des femmes présentent une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques et à la volatilité des prix**, dû à un accès moindre aux terres agricoles, aux animaux et aux moyens de production. Dans leur grande majorité, ces femmes essaient de développer une activité commerciale en complément de leurs activités agro-pastorales, mais les plus modestes d'entre elles font face à des difficultés d'accès au crédit pour lancer ou développer ces activités.

C'est dans ce contexte que SOLIDARITES INTERNATIONAL a mis en œuvre depuis 2013 le

programme « **Amélioration de la préparation et de la prévention des risques de sécheresse des communautés agricoles et pastorales du Lac Fitri, région du Batha** », financé par EuropAid, visant à renforcer les capacités de résilience de la population. Parmi les activités figure la mise en place d'**Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits** (AVEC) basée sur le modèle existant de la tontine.

La **tontine** n'a pas une forme unique : son profil se distingue d'un continent, d'un pays ou même d'une région à l'autre. Au Tchad, elle prend une forme élémentaire. Les tontinières sont des petites marchandes qui confient chaque semaine leur cotisation à la présidente de l'association. Cette dernière redistribue le total aux membres chacune leur tour.

L'AVEC n'a pas un fonctionnement rotatif. Selon la forme prônée par SI dans le cadre de ce projet, l'AVEC est régie par un règlement intérieur élaboré par ses membres et se déroule sur un cycle de 9 à 12 mois. A chaque réunion hebdomadaire, les membres versent leur cotisation à la caisse de solidarité et achètent des parts (épargne). A partir du 3^{ème} ou 4^{ème} mois, l'AVEC permet aux membres qui en font la demande de souscrire un crédit avec intérêt (entre 5% et 10% par mois sur 3 à 4 mois) d'un montant maximum trois fois supérieur à l'épargne totale de la débitrice¹.

A la fin de chaque cycle, tous les crédits sont remboursés, et toutes les épargnes et bénéfices sont distribués aux membres au prorata du nombre de parts détenues.

1. Méthodologie inspirée de VSL Associates

Cette étude de cas, réalisée entre avril et juillet 2016, s'efforce de répondre à plusieurs questions :

- Quel est le profil socio-économique des membres des AVEC ; cette activité intègre-t-elle les ménages les plus pauvres ?
- La participation à une AVEC peut-elle améliorer la résilience aux aléas climatiques des ménages membres ?
- Comment sont utilisés les crédits octroyés ?
- Quels sont les déterminants du succès d'une AVEC ?

L'étude cherche à montrer que les AVEC sont des structures qui peuvent concerner et fonctionner avec un large éventail de ménages aux caractéristiques socio-économiques différentes, même si un certain niveau de « solvabilité » est demandé pour participer à ces associations. Elle

permet, malgré un contexte agro-écologique difficile, une **amélioration sensible de la résilience de ses membres.**

Si les crédits sont avant tout à vocation commerciale, ils sont aussi utilisés à des fins d'investissement agricole et de dépenses en frais de santé et d'éducation. De plus, dans une zone où l'accès à des moyens de financements est difficile, ils permettent la **création ou le développement rapide et rentable de petites Activités Génératrices de Revenus (AGR).**

Enfin, cette étude montre que l'appréciation d'une AVEC doit être faite tant au regard de critères quantitatifs que de critères qualitatifs.

1 CONTEXTE

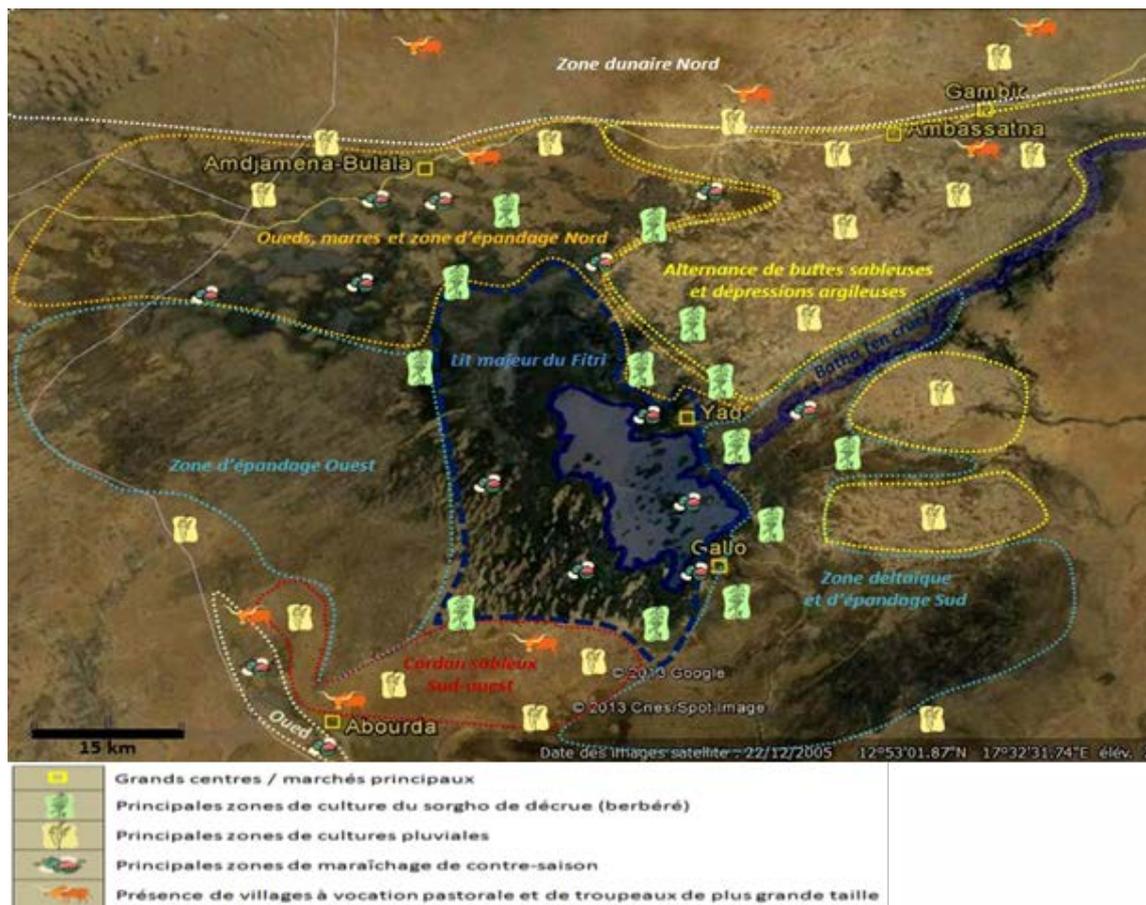
1.1 L'environnement du Lac Fitri

Le Batha est une région de la **bande sahélienne du Tchad** de plus de 500 000 habitants, sur un espace couvrant presque 7% du territoire national. La région est découpée administrativement en 3 départements, 11 sous-préfectures, 27 cantons, 1 sultanat (basé à Yao) et 3 communes.

Le Fitri (le deuxième lac du Tchad en superficie) est un lac endoréique² dont l'unique affluent, le Bahr Batha, déverse ses eaux dans une vaste plaine très plate, sans exutoire, sur une

superficie moyenne estimée à 420 km² en période d'étiage. La situation de l'ensemble de son bassin hydrologique dans la zone sahélienne, combinée à une morphologie particulière de cuvette à fond plat, fait que la superficie inondée est extrêmement variable d'une année sur l'autre. En année normale, le lac se présente comme un vaste marécage d'eau douce, peu profond, d'où émergent quelques îles quartzites et l'inselberg de Yao, lieu de résidence du Sultan du Fitri.

Figure 1 : Carte de zonage agro-écologique³



2. Se dit des régions dont les eaux fluviales ne gagnent pas la mer

3. J. Pasquet, 2013. *Profils socio-économiques des ménages dans les zones d'intervention de Solidarités International dans le Fitri*. p. 57

L'agriculture est la principale activité économique de la zone. Elle se décline sous forme d'agriculture pluviale, de production de sorgho de décrue pour les ménages ayant accès aux terres inondables du lac et de maraîchage confiné aux abords du lac et de ses affluents.

L'élevage est la seconde activité économique du Fitri. Cette activité, qu'elle soit menée par des sédentaires, des semi-nomades ou des transhumants qui migrent traditionnellement vers le lac en saison sèche, accroît la pression sur les ressources hydriques et fourragères, d'autant plus qu'il présente un refuge pour de nombreux transhumants lors des épisodes de sécheresse.

1.2 Population et mode de vie

La population du département du Fitri est estimée à 125 000 habitants, principalement musulmans. Deux groupes ethniques principaux se partagent le territoire et ses ressources : les **populations transhumantes arabes**, divisées en plusieurs ethnies, sont surtout situées au nord du lac, alors que les **populations agricoles Bulalas** sont installées autour du lac. Néanmoins, de nombreux villages pluriethniques existent.

Si l'ensemble de la population est en mesure d'assurer ses besoins minimums en alimentation, c'est essentiellement grâce à la pratique du don et du prêt envers les très pauvres et les dépendants. La majeure partie des revenus des ménages provient de la vente de leur production agricole, toutefois largement insuffisante pour couvrir leurs besoins sur l'ensemble de l'année.

La vulnérabilité des ménages est accrue par la **volatilité des prix** due à un phénomène important de spéculation. Afin de rembourser les dettes contractées durant la période de soudure (juin à septembre), la majorité des agriculteurs vendent leurs productions au moment des récoltes, à bas prix, pour les racheter au prix fort pendant la période de soudure.

La pêche est également une activité importante, principalement pratiquée par les villages insulaires et ceux bordant le lac Fitri. Enfin, le commerce, la cueillette et l'artisanat représentent des activités plus marginales et dont l'intensité varie essentiellement selon le niveau de richesse du ménage.

L'accès aux services sociaux se caractérise par un manque d'infrastructures de santé et d'éducation. Le relatif enclavement de la zone et la présence d'une seule route partiellement goudronnée renforce le problème et restreint l'accès à certains marchés.

Cela est d'autant plus vrai que la conduite d'investissements agricoles n'est pas sans risque. En effet, l'agriculture est très largement pluviale dans un contexte où les déficits pluviométriques sont de plus en plus fréquents.

L'autre grand type de culture est celle du « béréré », c'est-à-dire du sorgho de décrue sur le pourtour du lac Fitri et de ses affluents. Elle est pratiquée par environ 60% des habitants du Fitri⁴ sur les terres ayant été inondées au moins deux mois. Cette pratique dépend aussi de la pluviométrie puisque le bassin versant du lac Fitri n'est alimenté que par plusieurs ouaddis⁵, notamment le Batha, dont le débordement est fonction des pluies.

La pratique du maraîchage irrigué se développe dans les bas-fonds depuis une vingtaine d'années afin d'optimiser le calendrier agricole.

Si le principal risque est l'insuffisance des pluies, elles sont aussi parfois si importantes que les inondations provoquent des pertes considérables des cultures.

Les éleveurs craignent eux les déficits fourragers, le manque d'accès à l'eau et les maladies du bétail. En cas de chocs, ils vendent leurs animaux à bas

4. Djikoloum, B. 2002. La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille.

5. Cours d'eau temporaire

prix pour s'approvisionner en céréales.

L'alimentation des affluents et du lac Fitri par les pluies est une variable déterminante de la vie des populations. A chaque période de déficit pluviométrique, on assiste à une surexploitation des ressources naturelles (pâturage, Produits Forestiers Non Ligneux, pêche, produits de la cueillette...) et à une migration précoce des transhumants, amenant le bétail à piétiner sur les bords du lac et perturbant la reproduction des poissons, créant des dégâts sur les cultures de contre-saison... L'ensemble des acteurs présents dans la zone se livrent une concurrence plus intense autour des maigres ressources naturelles, générant des conflits entre les différents usagers du lac Fitri.

Tous ces facteurs participent à l'instabilité de la production et, par extension, à la volatilité des prix. Ainsi, suite à la faible pluviométrie en 2014 et 2015, le sorgho a vu sa valeur augmenter de 40% entre février et mars 2016, puis baisser de 25% le mois suivant. Cette situation est accentuée par un contexte géopolitique sous-régional qui limite les échanges commerciaux avec le Nigéria et la Libye, marchés habituels des productions du Batha, notamment issues de l'élevage.

Dans ce contexte, la dépendance à des sources de revenus fortement liées à la pluviométrie est ressentie comme un risque et les ménages tentent de développer des activités parallèles pour faire face aux différents chocs. Cela est particulièrement le cas pour les femmes qui ont souvent des possibilités moindres de pratiquer l'agriculture, mais qui sont également sujettes à des restrictions culturelles sur la pratique de l'élevage. C'est pourquoi, de nombreuses femmes souhaitent **développer une Activité Génératrice de Revenus pour pallier à un manque d'accès à l'agriculture en saison des pluies, ou générer un revenu pendant la saison sèche**. Afin de démarrer une activité, l'accès à un crédit est nécessaire mais difficile

pour les personnes ne pouvant pas s'appuyer sur leur famille.

C'est dans ce contexte que SI a mis en œuvre le programme « **Amélioration de la préparation et de la prévention des risques de sécheresse des communautés agricoles et pastorales du Lac Fitri, région du Batha** », financé par EuropAid, et qui vise à renforcer les capacités de résilience de la population.

Parmi les activités instaurées, les AVECs s'adressent spécifiquement aux femmes, avec pour résultats attendus :

- La diversification et l'augmentation du revenu des femmes par la facilitation de l'accès au crédit commercial ;
- L'augmentation de la sécurité alimentaire des ménages ;
- Le renforcement de la cohésion et la résilience des membres ;
- L'émancipation des femmes, qui trouvent là la possibilité de valoriser leur place au sein du ménage et de la famille étendue ;
- L'amélioration du quotidien des ménages via une amélioration des dépenses liées à la scolarité et la santé.

Cette activité trouve toute sa légitimité dans l'**absence de systèmes bancaires formels ou de microcrédits** sur l'ensemble de la région du Batha. Aussi les femmes, et plus particulièrement les commerçantes, peinent-elles à étendre leurs activités, ou même seulement à faire face aux chocs. L'autre opportunité est l'existence antérieure du système de tontines, appelées « *pare* », suffisamment bien implantées pour que les groupes de confiance existants servent de base à l'implantation de l'activité.

ENCADRÉ 1 : DROIT FONCIER AU TCHAD

D. Benan présente le droit foncier tchadien de la manière suivante : « la terre (...) a perdu de son caractère essentiel, l'incessibilité : la terre est désormais entrée dans le commerce juridique et peut faire l'objet de convention »⁶. En l'absence de titres fonciers écrits, l'Etat est théoriquement par défaut propriétaire de la terre. Il reconnaît par ailleurs les droits traditionnels, mais la délivrance d'un titre écrit nécessite l'exécution d'une procédure de constat.

Dans les faits, les transactions, qu'elles impliquent des autorités coutumières ou uniquement des particuliers, ne sont pas systématiquement enregistrées auprès des autorités administratives, ni même soumises à l'approbation des chefs traditionnels. C'est même une pratique extrêmement rare, puisqu'en 2004 on ne comptabilisait que 3 000 parcelles enregistrées au niveau national. Néanmoins, dans les petits villages, la terre peut être vendue sous réserve de l'accord du chef de village, aussi appelé Boulama, ou être attribué par ce dernier.

92 % des ménages enquêtés dans le Batha-Ouest sont les propriétaires fonciers de leur exploitation. Ce chiffre ne peut être étendu tel quel à l'ensemble du Batha mais reste révélateur du fait que l'accès au foncier pour la production agricole ne constitue pas une difficulté majeure dans la région. La sécurité foncière constatée doit cependant être nuancée du fait que les conflits sur l'usage des terres et des ressources naturelles existent, et opposent régulièrement les agriculteurs aux éleveurs mais aussi les éleveurs transhumants entre eux.

Ce point mérite d'être souligné car il est un facteur déterminant dans la compréhension du comportement des individus enquêtés. En effet, la sécurité foncière augmente la propension d'un ménage à investir dans le domaine agricole, voire même à augmenter sa surface cultivée.

> **Commerçantes démarquant leurs marchandises pour le marché hebdomadaire de Yao (Lac Fitri)**



6. Djikoloum, B. 2002. La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille.

1.3 Fonctionnement d'une AVEC

Traditionnellement, l'accès à un crédit se fait selon le système de tontine. Le système tontinier tchadien, appelé *pare*, est relativement basique. Les commerçantes, réunies dans des groupes de taille extrêmement variables, élisent une présidente qui, chaque semaine, et sans que n'ait lieu de réunion, collecte les cotisations de chaque membre. Elle donne ensuite à une membre l'ensemble des cotisations collectées ; soit qu'elle en ait fait la demande auparavant, soit que les tours aient été déterminés initialement. **Ainsi, des commerçantes n'ayant pas accès au système bancaire peuvent réaliser ponctuellement des petits investissements.**

L'AVEC, elle, n'a pas un fonctionnement rotatif. Elle est régie par un **règlement intérieur élaboré par ses membres et se déroule sur un cycle de 9 à 12 mois**. Lors de chaque réunion hebdomadaire, les membres versent leur cotisation à la caisse de solidarité, achètent des parts (épargne). A partir du 3^{ème} ou 4^{ème} mois, l'AVEC permet aux membres qui en font la demande de souscrire un **crédit avec intérêt** (généralement 10% par mois sur 3 à 4 mois) d'un montant maximum trois fois supérieur à l'épargne totale de la débitrice. A la fin de chaque cycle, tous les crédits sont remboursés, et toutes les épargnes et bénéfices sont distribués aux membres au prorata de des parts épargnées.

TABLEAU 1 : COMPARAISON TONTINE ET AVEC

	TONTINE/PARE	AVEC
Gouvernance	Pas de réunion	Réunion hebdomadaire
	Pas de règlement	Règlement intérieur
	Une présidente	Un bureau de 5 membres élu chaque année
Membres	Pas de minimum ou maximum	15 à 30 membres
	Uniquement composée de commerçantes	Majoritairement composée de commerçantes
	Relation professionnelle	Relation professionnelle, amicale voire familiale
Gestion de l'argent	Pas de sécurité sur les fonds	3 cadenas qu'ouvrent 3 clés détenues par 3 membres différents
Crédit et épargne	Pas de crédits	Crédits avec intérêt
	Octroi de l'ensemble de la somme collectée sans limite	Crédit limité à trois fois le montant de l'épargne
	Octroi des épargnes par tour	Epargne cumulée et reversée avec intérêt au bout d'un cycle
	100 à 250 FCFA de cotisation hebdomadaire	500 à 5 000 FCFA de cotisation hebdomadaire
	Pas de caisse de solidarités	Caisse de solidarités

Les AVEC ont été constituées, autant que possible, **sur la base de groupes de femmes préexistants, organisés en tontines**. S'appuyer sur de telles structures garantit que les femmes se fassent déjà confiance, aient un revenu régulier et soient déjà familières avec le système d'Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit. Si la tontine locale

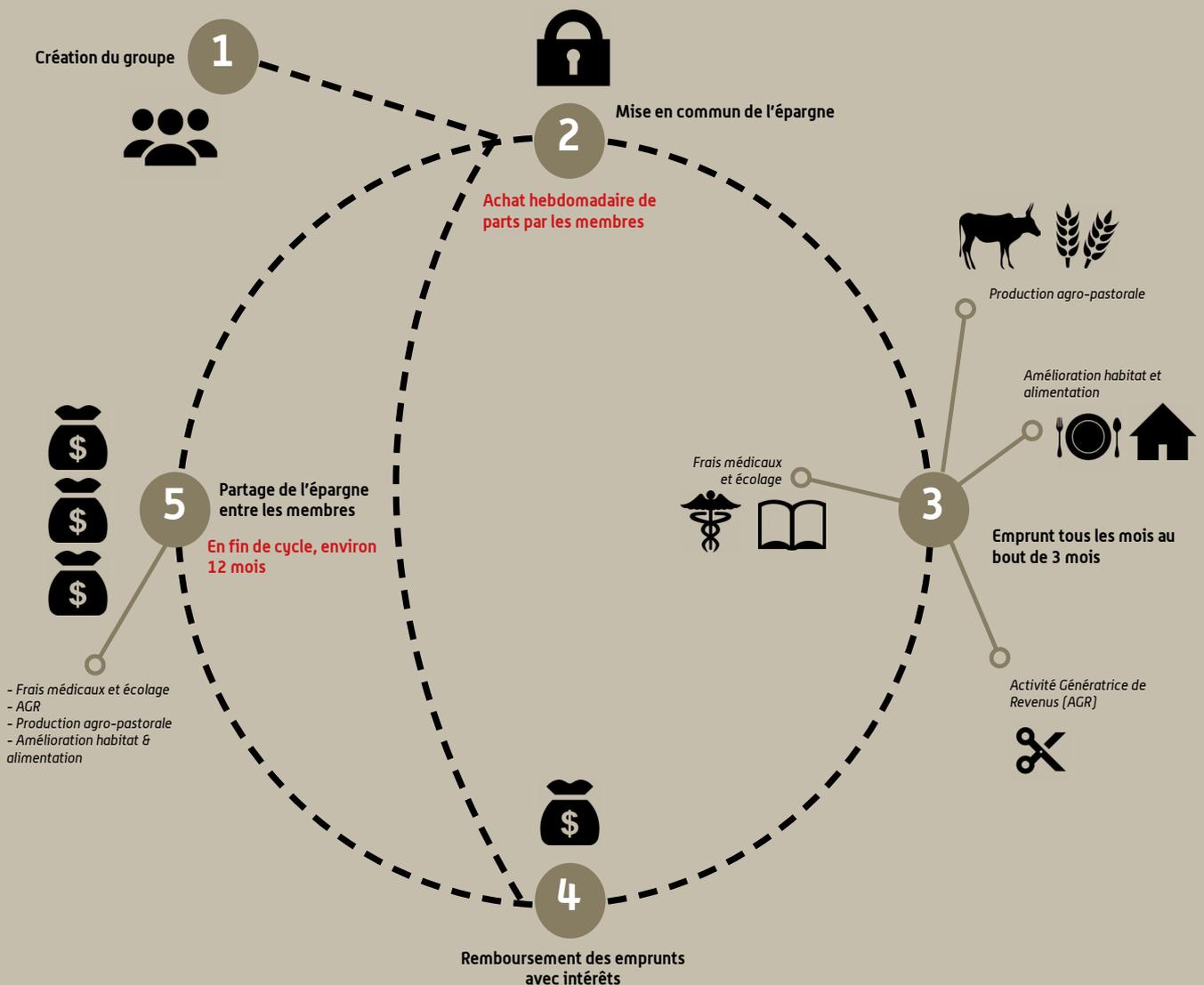
a été un point d'appui idéal pour lancer l'activité des AVEC, il s'agit de deux institutions distinctes dont les membres ont systématiquement tenu à souligner les différences⁷. Ces dernières sont nombreuses et suffisamment importantes pour expliquer les résultats significatifs des bénéfices permis par l'adoption d'une nouvelle pratique.

7. Les AVEC ont remplacé le système de tontine au sein des groupements appuyés.

ENCADRÉ 2 : FONCTIONNEMENT D'UNE AVEC SELON LA MÉTHODOLOGIE VSL

En groupe de 15 à 25 personnes, les membres épargnent ensemble et font de petits emprunts à partir de ces épargnes. Les activités des AVEC fonctionnent en « cycles » d'une durée d'environ une année, au bout desquels les épargnes accumulées et les bénéfices tirés des prêts sont répartis entre les membres proportionnellement au montant qu'ils ont épargné.

Figure 2 : Schéma de fonctionnement d'une AVEC (inspiré de CARE)⁷

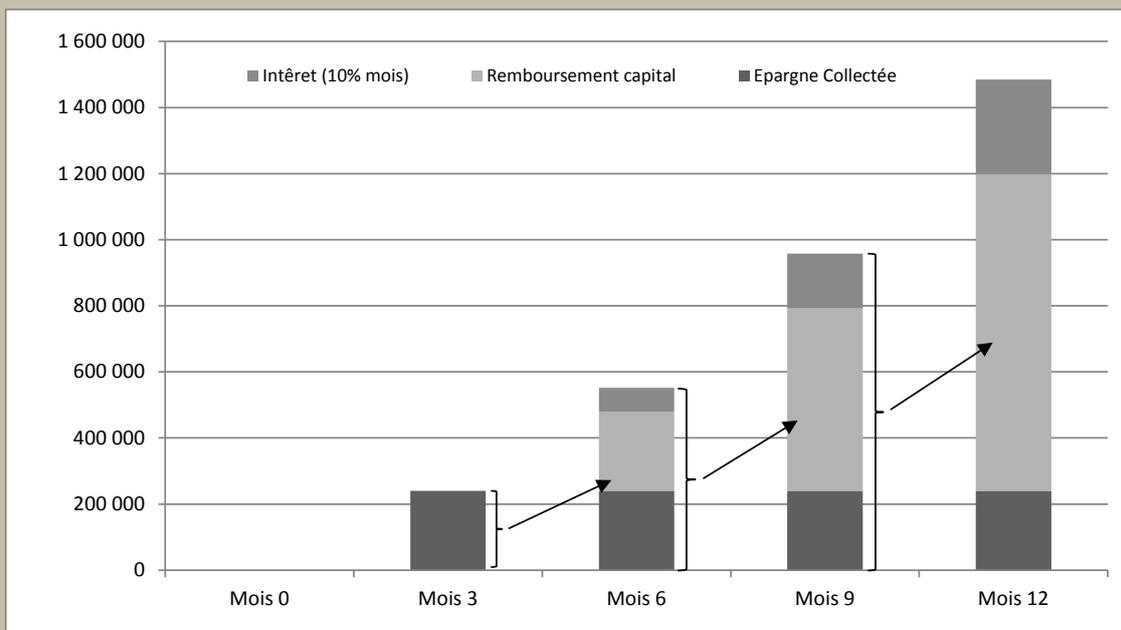


Selon la méthodologie de VSL Associates, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit fonctionne globalement de la manière suivante :

- Pendant 1 à 3 mois, Les membres épargnent en achetant entre 1 et 5 parts à chaque réunion hebdomadaire. La valeur d'une part est décidée par l'AVEC au début de chaque cycle.
- Les membres peuvent décider d'avoir une Caisse de Solidarité qui sert à accorder de petites subventions (avec ou sans remboursement) quand des membres sont en situation de détresse.
- Le Fonds de Crédit comprend l'argent des parts d'épargne et les bénéfices tirés des prêts (frais de service). Au début de chaque cycle, les frais de service pour prêts sont déterminés par les membres sous la forme d'un pourcentage mensuel. (généralement entre 5% et 10%).
- Les membres ont le droit d'emprunter jusqu'à un maximum de 3 fois la valeur de leurs épargnes.
- Les prêts sont obtenus et remboursés une fois toutes les 4 semaines au bout de 2 ou 3 mois d'épargne. Tous les prêts doivent être remboursés dans un délai maximal de 12 semaines pendant le premier cycle en général mais le délai peut être changé par les membres en début de chaque cycle.
- Toutes les transactions de l'AVEC sont réalisées devant les membres au cours des réunions afin d'assurer une plus grande transparence et maintenir la confiance entre les membres.
- Chaque membre possède un carnet de compte où sont notés l'achat de part et les crédits en cours.
- En vue de garantir que des transactions n'ont pas lieu en dehors des réunions de l'Association, l'argent et les carnets de comptes sont gardés dans une caisse fermée par trois cadenas. Les trois clés sont détenues par trois membres de l'Association, qui ne font pas partie du Comité de Gestion. Cette mesure est très importante car elle permet de prévenir la falsification des enregistrements des parts achetées par les membres ainsi que leurs registres de prêts.
- A la fin de chaque cycle annuel, tous les crédits en cours sont recouverts et le Fonds de Crédit est réparti. Le Fonds de Crédit (qui inclut les bénéfices tirés des prêts) est divisé par le nombre total de parts achetées par les membres pendant le cycle afin de calculer la valeur d'une part. Chaque membre reçoit ensuite sa portion de fonds selon le nombre de parts qu'il a achetées.

La figure ci-dessous explique schématiquement le processus d'accumulation de l'épargne pour une AVEC de 20 personnes dont les membres achètent une part d'épargne hebdomadaire à 1 000 FCFA.

Figure 3 : Répartition du nombre de critères de vulnérabilité des membres AVEC lors de l'adhésion



En fin de cycle, les membres se partagent la totalité de la somme. Dans le cas présent, 1 484 880 FCFA sont divisés entre le 20 membres, soit 74 000 FCFA. Ce chiffre est 40% plus élevé que si un membre avait économisé 1 000 FCFA par semaine pendant un an.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Objectif

L'étude de cas s'efforce de déterminer :

- Le profil socio-économique des membres des AVECs au moment de l'adhésion et au moment de l'enquête ;
- L'évolution de la résilience de ses membres face aux aléas climatiques ;
- L'utilisation des crédits octroyés (l'analyse de l'utilisation des crédits portera sur les bénéficiaires bruts, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en compte les taux d'intérêt ou frais de fonctionnement liés au crédit) ;
- Les déterminants du succès d'une AVEC.

2.2 Collecte de données et analyse

La collecte de données a été menée sur deux périodes, du 30 mai au 3 juin 2016 et du 13 au 17 juin 2016 avec l'aide d'un traducteur. Les enquêtes ayant trait à l'étude de cas ont eu lieu du 16 au 20 mai 2016 puis du 6 au 10 juin 2016 auprès de 21 ménages de 9 AVEC. En amont 2016, des entretiens de groupe portant principalement sur la méthodologie et les résultats qualitatifs de l'activité ont eu lieu du 25 avril au 5 mai 2016 auprès de 7 AVEC grâce à la participation de deux agents de terrain SI.

L'analyse a été menée par le chargé de capitalisation. Durant cette analyse, des informations ont été complétées grâce à la connaissance des agents de terrain. La catégorisation des ménages des membres interrogés se base pour une grande partie sur une comparaison avec deux référentiels distincts

établissant une typologie des habitants du Fitri selon une liste de critères détaillé dans le tableau 2.

- Référentiel 1 : les critères de vulnérabilité, les classes socio-économiques et la typologie des moyens d'existence définie par Johan Pasquet⁸;
- Référentiel 2 : les groupes de richesse de l'Analyse de l'Economie des Ménages (AEM) de Soumana Boubacar⁹.

Le recours à deux référentiels différents pour l'analyse a pour but d'effectuer une analyse aussi fine que l'échantillon le permet. Aussi, dans l'optique de maintenir le plus de cohérence possible, les variables retenues sont exposées dans le tableau sur la page suivante.

8. J. Pasquet, 2013. Op cité.

9. S. Boubacar, 2014. *Profil de Moyens d'Existence. Zone agropastorale du Lac Fitri du Département du Fitri dans la région de Batha (Tchad)*.

> L'équipe de Solidarités International explique le fonctionnement d'une AVEC aux femmes membres de la structure à Aboudah



**TABLEAU 2 : CRITÈRES ET VARIABLES DE CARACTÉRISATION DES MÉNAGES
PAR RÉFÉRENTIEL¹⁰**

RÉFÉRENTIEL D'ANALYSE J. PASQUET		RÉFÉRENTIEL D'ANALYSE AEM
Critères principaux de vulnérabilité (J. Pasquet)	Critères de « classe socio-économique » (J. Pasquet)	Critères de « groupe de richesse » (S. Boubacar)
	Taille du ménage	Taille du ménage
	Ratio actif/inactif	
Surface en cultures pluviales ≤ 2 ha	Surface en cultures pluviales	Surface en cultures pluviales
Surface en culture de décrue ≤ 0,7 ha	Surface en culture de décrue	Surface en culture de décrue
	Surface en maraîchage	Surface en maraîchage
	Nombre d'animal de bât	Nombre d'animal de bât
Nombre de bovins ≤ 2	Nombre de bovins	Nombre de bovins
	Nombre de petits ruminants	Nombre de petits ruminants
		Nombre de charrue
Pas de possession de charrue ni de charrette		Nombre de charrette
	4 catégories : <ul style="list-style-type: none"> • Mieux lotis : 23 % • Moyens : 43 % • Démunis : 30 % • Dépendants : 4 % 	4 catégories : <ul style="list-style-type: none"> • Nantis : 1 % • Moyens : 23 % • Pauvres : 25 % • Très pauvres : 36 %

On constate certaines corrélations entre les deux référentiels en termes de critères et valeurs. Les catégories *Très Pauvres* sont différenciées entre *Démunis* et *Dépendants* dans le référentiel des classes socio-économiques. La principale différence s'applique à la proportion plus élevée de ménages « *Mieux Lotis* » comparé aux « *Nantis* » tandis que les ménages *Moyens* (43%) recourent « *Pauvres* » et « *Moyens* » du référentiel AEM (48%). Au sein de la méthodologie utilisée, la classe socio-économique « *moyen* » correspond au profil recherché initialement comme membre à minima.

L'étude de cas s'efforce de déterminer :

- Le profil socio-économique des membres des AVECs au moment de l'adhésion et au moment de l'enquête ;
- L'évolution de la résilience de ses membres face aux aléas climatiques ;
- L'utilisation des crédits octroyés (l'analyse de l'utilisation des crédits portera sur les bénéfiques bruts, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en compte les taux d'intérêt ou frais de fonctionnement liés au crédit) ;
- Les déterminants du succès d'une AVEC.

10. Les cases vides signifient que la variable n'est pas considérée pour caractériser les ménages.

2.3 Sélection des ménages rencontrés

Le choix des villages et des associations qui ont été retenus comme AVEC est le fruit d'un processus complexe et qui fut mené différemment entre les 5 premières AVEC suivies et les 10 débutées ultérieurement. Initialement, 5 AVEC ont été sélectionnées par SI en juin 2014. Suite à l'intérêt porté par des groupes de femmes, 10 AVECs supplémentaires ont été supportées à partir de juin 2015. Parmi elles, 4 initiées par l'ONG et 6 créées spontanément.

Les AVECs retenues pour l'étude de cas présente une diversité maximum afin d'obtenir une certaine représentativité de l'échantillon sans dimension statistique en se basant sur les critères suivants :

- Zone géographique et agro-écologique ;
- Taille du village ;
- Ancienneté de l'AVEC.



> Réunion de présentation du projet à Yao

TABLEAU 3 : LISTE DES AVECS ENQUÊTÉES

Zone géographique	Oueds, mares et zones d'épandages Nord				Alternance de buttes sableuses et dépressions argileuses		Lit majeur du Fitri		
	Ambas-satnat	Gambir			Rahat Salamat	Tchou-kounou	Yao		
Ancienneté ¹¹	A	A	N	N	N	N	A	N	N
Ménages enquêtés	2	3	3	2	3	2	2	2	2

11. **A** : Ancienne ; supportée par SI à partir de mi 2014. **N** : Nouvelle ; supportée par SI à partir de mi 2015.

12. Il est à noter que certaines AVECs n'ont pas été prises en compte dû à des contraintes logistiques ou par impossibilité de pouvoir comparer les membres avec les référentiels détaillés précédemment. Par manque de concordance entre les réponses et la situation réelle des membres, l'AVEC d'Amdjamena Bilala a été écartée de l'étude de cas.

Au sein des AVECs, le choix des 21 membres interrogés a été fait de telle sorte à représenter les différentes catégories d'âge et les différents rôles que peuvent assurer les membres au sein du bureau.

Au total, 9 des 15 AVECs (60%) sur 5 des 8 villages où sont présentes ces associations ont été enquêtées. On notera aussi une légère surreprésentation des membres des anciennes

AVEC qui représentent 38% des personnes enquêtées (8 individus dans 3 AVEC), alors qu'elles ne représentent qu'un tiers des bénéficiaires de l'activité¹².

2.4 Limites

La principale limite concerne la **taille de l'échantillon**. Il convient d'émettre des réserves quant à la possibilité d'étendre les conclusions de l'étude à l'ensemble des membres de la zone d'intervention. Ainsi, l'analyse comparative des caractéristiques entre ménages membres des AVEC et population de la zone peut souffrir d'écarts type significatifs du fait de la taille réduite de l'échantillonnage.

Les contraintes logistiques et d'accessibilité n'ont pas permis de revenir compléter des points manquants ou approfondir certaines incohérences, notamment l'utilisation des crédits.

Les différences entre zones agro-écologiques peuvent être source de biais lors de la comparaison entre les AVEC, de même que la comparaison avec les référentiels dont les données moyennes sont estimées sur des zones géographiques plus étendues.

Les deux référentiels d'analyse ont pour année de référence 2010-2011 et 2012-2013 - respectivement, une moyenne et une bonne

année¹⁴- alors que la période de l'étude a été marquée par une saison agricole 2015-2016 très médiocre caractérisée par un fort déficit pluviométrique et une diminution de 51% de la production agricole par rapport à la moyenne quinquennale¹⁵. Cette situation a entraîné une augmentation de l'insécurité alimentaire qui se traduit aussi par un phénomène de décapitalisation pouvant entraîner un biais dans l'analyse.

La comparaison entre des AVEC ayant commencé à des dates différentes, présente aussi un risque de biais. En effet, les AVEC les plus anciennes sont censées être plus matures et, au vu de la matrice d'évaluation, être composées des membres les plus viables. D'autant plus que les nouvelles AVEC ont été choisies à travers un processus de sélection plus souple comparé aux cinq premières organisations. En effet, la méthodologie initiale tendait à favoriser la « solvabilité » des membres. Cette différence a un impact sur le profil des membres.

13. S. Boubacar, 2014. Op cité selon la pluviométrie et la production agro-pastorale associée.

14. PAM, SISAAP, INSEED. 2015. Enquête Nationale sur la Sécurité alimentaire (ENSA). Novembre 2015.

3 RÉSULTATS

3.1 Profils socio-économiques des ménages membres

Les figures suivantes permettent de mettre en lumière les différences existantes entre les ménages membres des AVEC et la population du Fitri en comparaison des référentiels décrits dans la méthodologie (voir tableau 2) :

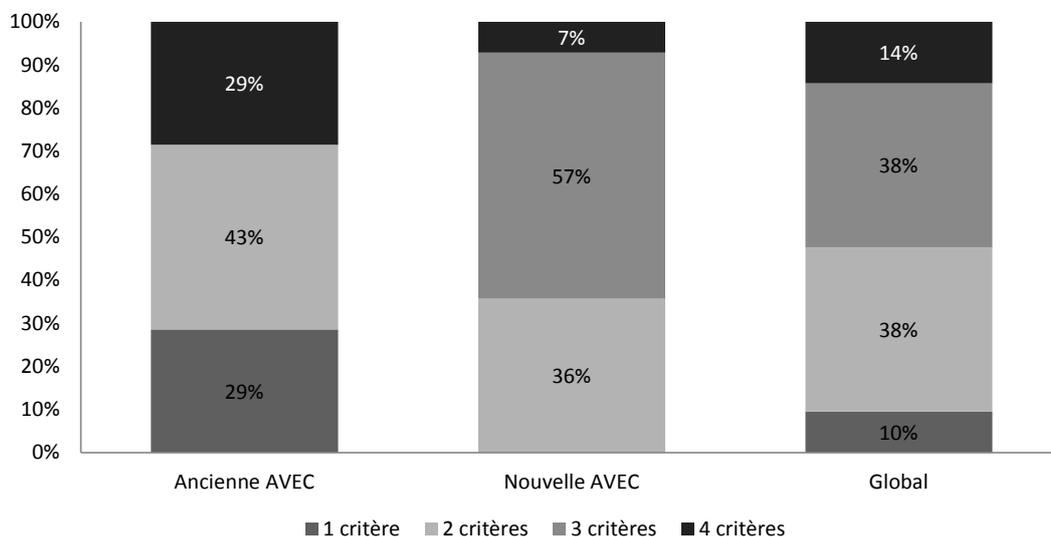
- Nombre de critères de vulnérabilité
- Classes socio-économiques : *Mieux Lotis, Moyens, Démunis, Dépendants*
- Groupe de richesse : *Nantis, Moyens, Pauvres, Très Pauvres*

► VULNÉRABILITÉ DES MEMBRES

Les critères ont été adaptés à l'étude, tant en raison de la période choisie, que du profil particulier des membres¹⁵. Si plusieurs facteurs participent à la pauvreté structurelle de la population du Fitri, 4 critères principaux pour déterminer la vulnérabilité d'un ménage à l'insécurité alimentaire (voir tableau 2) :

- Surface de culture pluviale inférieure ou égale à 2 ha ;
- Surface de culture de sorgho de décrue (bérbéré) inférieure ou égale à 0,7 ha ;
- Nombre de bovins, inférieur ou égal à 2 ;
- Absence de charrette ou charrue en propriété.

Figure 4 : Répartition du nombre de critères de vulnérabilité des membres AVEC lors de l'adhésion



Plus de la moitié des ménages membres présentent au moins 3 des 4 critères majeurs de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, ce qui permet de conclure que **les AVEC peuvent profiter aux ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire**. On distingue néanmoins une différence significative entre anciennes et nouvelles AVECs. Au sein des

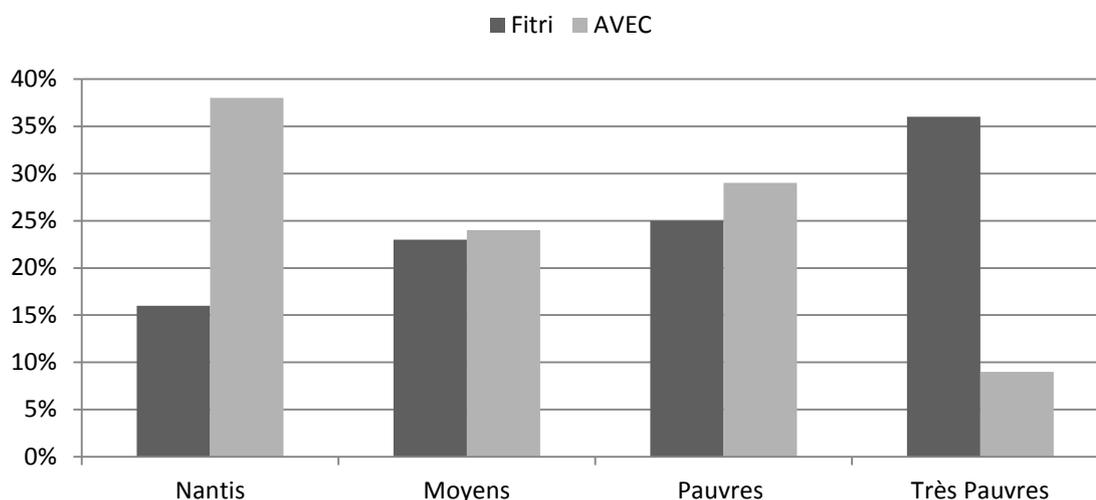
anciennes AVEC, le processus de sélection a privilégié des ménages « solvables » avec moins de 30% de ménages présentant plus de 3 critères de vulnérabilités tandis que les AVEC plus récentes incluent plus de 60% de ménages avec plus de 3 critères. Cette différence tient avant tout à la moindre rigueur qui a déterminé la sélection des nouvelles AVECs.

15. Par exemple, le très faible nombre moyen de bovins par ménage sur l'échantillon peut ne pas traduire forcément une pauvreté mais une prépondérance de l'activité commerciale.

► CLASSIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET GROUPES DE RICHESSE

Les deux référentiels utilisés présentant des similarités, seul le référentiel n°2 « Groupes de richesse » sera utilisé pour comparer les caractéristiques des ménages membres des AVEC et celles de la population plus générale du Fitri.

Figure 5 : Comparaison de la répartition en groupes de richesse entre ménages membres et population du Fitri à l'adhésion



Selon le graphique ci-dessus, on constate que le pourcentage de ménages « *Pauvres* » et « *Moyens* » membre des AVEC sont similaires la répartition plus large du département. Les principales différences concernent les extrêmes du spectre avec une surreprésentation des ménages « *Nantis* » et une sous-représentation significative des ménages « *Très Pauvres* » par rapport au contexte global du Fitri.

La surreprésentation des femmes aisées s'explique par le processus de sélection des membres des AVECs qui privilégient les commerçantes et, plus généralement, les personnes capables de cotiser régulièrement. Quant aux « *Très pauvres* », leur très faible représentation tient au fait de leur faible capacité de cotisation. Pour autant, **cela n'exclut pas systématiquement des femmes aux capacités moindres, qui ne pourront toutefois pas exploiter aussi efficacement le système des AVECs**, notamment de crédit; la part de « *Très pauvres* » et « *Pauvres* » représentant 38% des ménages membres.

Avec 39% de ménages dirigés par des femmes (contre 19% pour le Fitri), les AVEC cible une vulnérabilité sociale spécifique, sachant que dans le contexte Tchadien les femmes seules (veuvage, divorce, abandon) sont généralement beaucoup plus vulnérables que les ménages dirigés par des hommes. Dans le cas des AVECs, 57% femmes chefs de ménages sont à la tête de ménages « *Nantis* » alors que cette configuration n'apparaît que dans 5% des cas à l'échelle départementale. Le processus de sélection basé sur une capacité de cotisation peut expliquer ce fort différentiel.

Une autre explication réside dans l'échantillon de l'étude de cas. 60% des ménages interrogés font partie du bureau de l'AVEC. Or le rôle au sein de l'AVEC est une variable importante. Si la distribution est similaire sur les catégories « *Moyens* » et « *Pauvres* », elle diffère sur les extrêmes. Ainsi, quand 43% des femmes membres d'un bureau sont « *Nantis* » contre 29% au sien des membres simples. De l'autre côté du spectre, la proportion de femmes très pauvres est deux fois plus importante chez les membres simples que chez

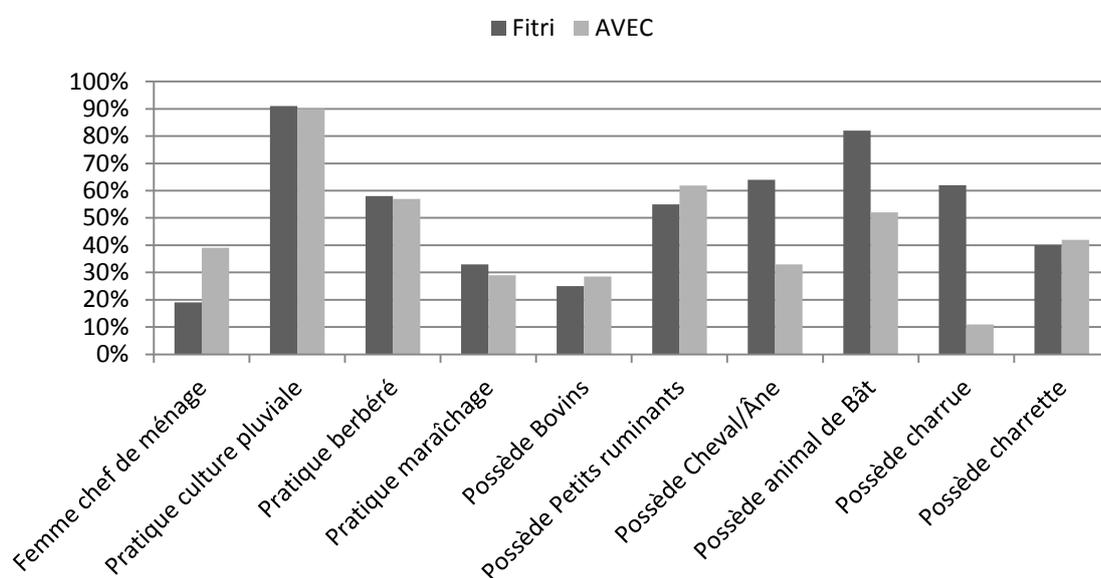
les membres d'un bureau (30% des membres du bureau sont classifiés « *Pauvres* » et « *Très Pauvres* »). La différence s'explique par rapport à la procédure d'élection du bureau, dont les différents profils requièrent des qualités généralement liées à la position sociale de l'individu (être respecté, être bon en calcul, savoir lire et écrire, vivre dans une maison sécurisée

etc.). La surreprésentation des ménages plus aisés au sein du bureau (70% des membres) indiquent que les ménages les « *Très Pauvres* » et « *Pauvres* » bénéficient des avantages des AVEC plus en marge. En effet, le bureau a un rôle prépondérant dans la définition des taux d'intérêts, du nombre de parts, autant de caractéristiques qui peuvent limiter l'accès de ces ménages aux services fournis.

3.2 Moyens d'existence

► ACTIVITÉS ET MOYENS D'EXISTENCE

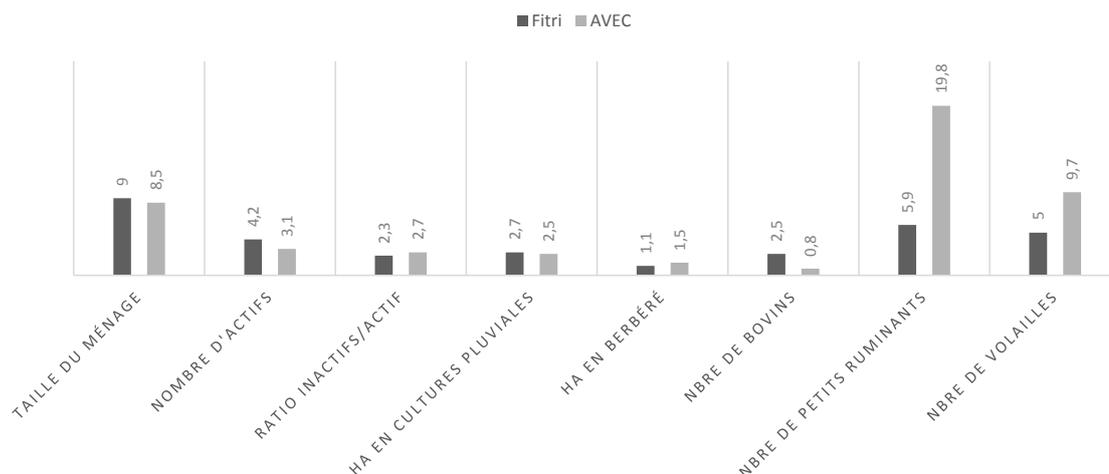
Figure 6 : Comparaison des capitaux et des membres et population du Fitri lors de l'adhésion



Si les ménages des membres des AVEC partagent de grandes similitudes avec les ménages du Fitri, notamment la pratique de l'agriculture pluviale, du berbéré et du maraîchage et la possession d'animaux. Les membres sont néanmoins sous-équipés en termes de charrue, et par corollaire d'animaux de bât et de bovins. Or, ces biens sont essentiels pour le développement d'activités agro-pastorales mais aussi d'Activités Génératrices de Revenus, notamment pour le

transport et la vente de produits sur les différents marchés hebdomadaires. Une explication pourrait résider dans le fait que **les femmes chefs de ménage sont largement surreprésentées au sein des AVEC.**

Figure 7 : Comparaison des capitaux possédés entre membres AVEC et population du Fitri à l'adhésion



En terme de moyenne de capital possédé, les membres des AVECs présentent des caractéristiques similaires aux autres habitants du lac, mis à part la possession d'animaux (parmi ceux en ayant).

Les ménages dirigés par des femmes étant surreprésentés au niveau des AVECs, et ces ménages étant généralement plus vulnérables, il semble logique que leurs possessions de bovins soit plus faible. En effet, 15 ménages sur les 21 interrogés ne possèdent pas de bovins. Une explication peut résider dans le fait que l'élevage

bovin est une activité à tendance masculine tandis que l'élevage avicole et de petits ruminants relève principalement de la responsabilité des femmes car ces animaux n'ont pas besoin d'être amenés en pâture à l'extérieur du village¹⁶.

Au niveau de la possession de petits ruminants, la forte différence constatée au niveau des petits ruminants cache un écart-type significatif chez les AVECs. Autrement dit, la moyenne est très importante en raison de quelques individus qui, dans un échantillon si restreint, tirent la moyenne vers le haut.

16. 37% des ménages dirigés par des femmes élèvent des bovins, (contre 67% des ménages dirigés par des hommes), signe du niveau de pauvreté plus élevé de ces ménages.



> Commerçantes se dirigeant vers le marché de Ati

► **MODES DE VIE**

Comme expliqué en introduction, la présence du Lac Fitri en pleine zone sahélienne constitue une attraction. Plusieurs modes de vie et d'exploitation du lac se côtoient en

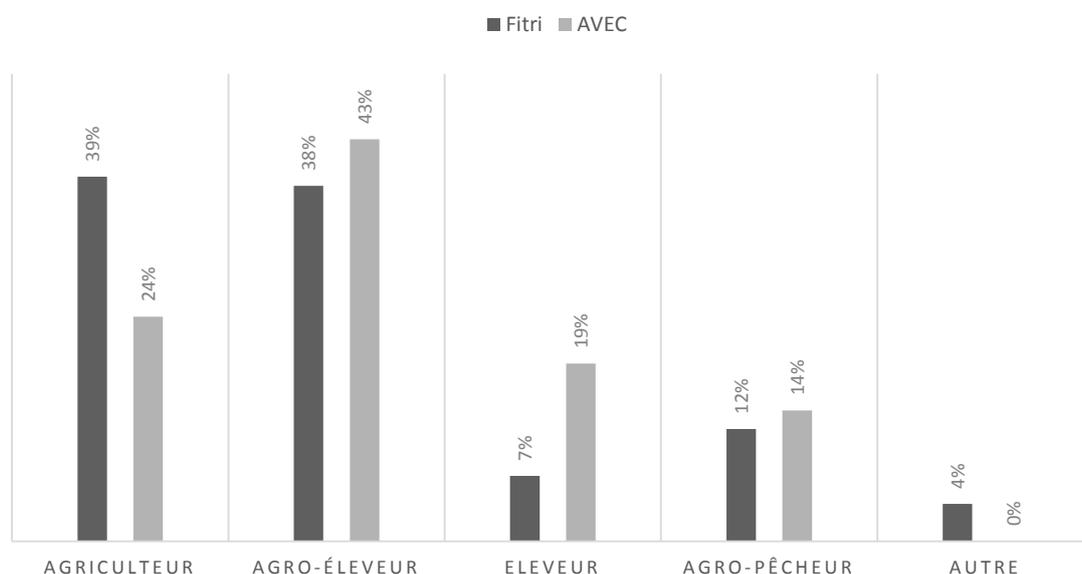
tant qu'usagers des ressources naturelles (terres agricoles de contre saison, pâturages, bourgoutières, réserves halieutiques, produits Forestiers Non Ligneux...). L'étude de cas se repose sur la définition de quatre grandes catégories de mode de vie, définies ci-dessous :

TABLEAU 4 : TYPOLOGIE DES MODES DE VIE ¹⁷								
	Agriculteur			Agro-éleveur			Eleveur	Agro-pêcheur
	Petit	Moyen	Gros	Petit	Moyen	Gros		
Cultures pluviales (ha)	0,8	1,7	4,4	0,9	1,8	5,1	3,8	2,2
Bérbéré (ha)	0,4	0,9	1,7	5	20	55	0	1
Maraîchage (%)	20	30	60	5	20	55	0	65
Pluviales + bérbéré (ha)	1,5 <	1,5 - 3,6	> 2,9	1,5 <	1,5 - 3,6	> 2,9		
Bovins	0	0	0,1	1,1	2,8	6,4	14	1,2
Petits ruminants	0,1	0,4	1,8	4,4	9,1	13,3	19,1	5,4

La méthodologie des AVEC a pour but de favoriser le développement d'AGR et cible théoriquement des commerçants et plus particulièrement des commerçantes. Néanmoins, l'ensemble des femmes rencontrées se sont systématiquement présentées comme des agricultrices. Elles

se distinguent au niveau de leurs activités secondaires : élevage, enseignement, artisanat... Les variables utilisées¹⁸ permettent de catégoriser les ménages selon leurs principaux modes de vie, dans l'optique de mieux identifier leurs profils.

Figure 8 : Comparaison de la répartition des modes de vie entre membres et population du Fitri



17. J. Pasquet. Op cité

18. Voir tableau 4

Le graphique ci-dessus fait apparaître une sous-représentation des agriculteurs bien que la majorité des femmes rencontrées se présentent comme telles, car c'est l'activité qui occupe la majorité de leur temps de travail actuellement et de manière historique. Elle n'est pas pour autant leur activité la plus lucrative ou pour laquelle elle présente une certaine distinction vis-à-vis de leurs paires. La sous-représentation des agriculteurs au sens de notre typologie (c'est-à-dire vivant uniquement de tâches agricoles, sans pratique de l'élevage) s'explique par le processus de sélection des membres des AVECs. Cette catégorie n'est que peu en mesure de pratiquer une activité commerciale significative et ne présentent pas non plus de garantie en termes de cotisation ou d'épargne sur pied mobilisable. Ainsi, 80% des agricultrices enquêtées font partie des jeunes AVECs au sein desquelles le processus de sélection a été moins rigoureux. Par ailleurs, elles sont toutes catégorisées comme « *Pauvres* » ou « *Très Pauvres* ».

3.3 L'impact du système de crédits dans le Fitri

Les Règlements Intérieurs (RI) des AVECs spécifient que les crédits sont prioritairement à destination d'activités commerciales²⁰. Cela n'exclut pas pour autant que les crédits soient utilisés, en partie ou en totalité, pour mener des investissements agricoles.

► UTILISATION DES CRÉDITS

La pratique du crédit dans les AVECs de la zone d'intervention diffère quelque peu des recommandations du guide VSL. Si les demandes de crédit ne commencent généralement qu'à partir du 4^{ème} mois, il n'y a pas de délai de remboursement, si ce n'est la fin du cycle. Les crédits peuvent donc durer jusqu'à 8 mois. Chaque mois, la débitrice doit s'acquitter d'un taux d'intérêt de 10% sur le montant restant à

Au niveau des agro-éleveurs comme des agro-pêcheurs, la distribution est assez similaire à celle du département tandis que les éleveurs sont surreprésentés. La principale explication réside dans la méthodologie adoptée pour définir les moyens d'existence : le statut d'éleveur implique de détenir un volume de bétail tel que le ménage est forcément considéré comme appartenant à la classe socio-économique « *moyen* » à minima, profil recherché initialement comme membre. De plus, le statut d'éleveur est plus demandeur en capital financier qu'en capital humain, et permet donc de dégager du temps pour mener des activités commerciales complémentaires.

En adoptant la catégorisation par groupe de richesse des zones d'élevage¹⁹, on note que 60% des ménages membres sont classés comme « *Pauvres* », voire « *Très pauvres* ».

rembourser. Dans le cas présent, les membres remboursent systématiquement l'intégralité du crédit en une fois. Trois AVECs ne pratiquent pas le taux d'intérêt, dû à la pression des autorités religieuses du village qui ont déclaré le taux d'intérêt comme contraire aux principes de l'Islam.

Bien que des exceptions aient parfois lieu, le montant d'un crédit reste au maximum égal à trois fois le montant épargné par un membre. Aussi le nombre de parts hebdomadaires achetées et le montant de la part dans chaque AVEC sont déterminants pour bénéficier des services de l'AVEC.

19. S. Boubacar, 2014. *Profil de Moyens d'Existence. Zone Agropastorale à élevage de gros ruminants du département du Batha Ouest, Sous-préfecture d'Abou-Adjilij dans la région de Batha*, p 21.

20. Malgré un ancrage commun et la présence récurrente des mêmes éléments dans les différents RI, les membres des AVECs les ont élaborés librement, de telle sorte que chacun répond idéalement aux désirs exprimés par ses membres respectifs.

Figure 9a : Répartition des achats de parts d'épargne sur une base hebdomadaire

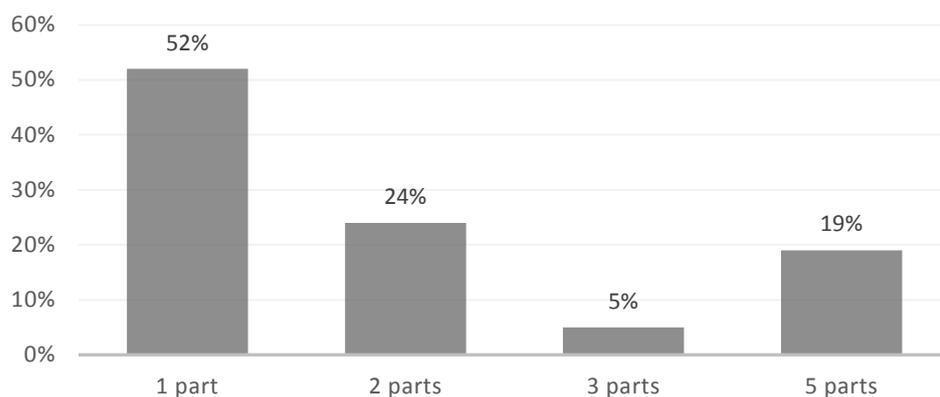
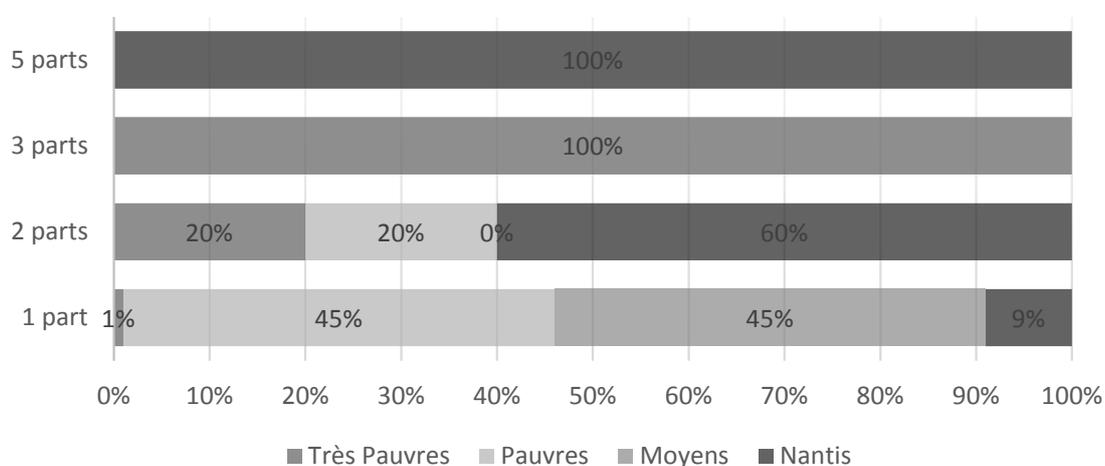


Figure 9b : Répartition des groupes de richesse par nombre de parts achetées



Au niveau de la moyenne des parts souscrites chaque semaine, la répartition est diversifiée. La concentration dans l'achat d'une part s'explique par un contexte actuel difficile pour la majeure partie des ménages du Fitri ; et les membres des AVEC ne font pas exception. Aussi **l'achat d'une part hebdomadaire représente-t-il déjà une contrainte budgétaire suffisante pour que les femmes ne cherchent pas à en acquérir plus** (le montant unitaire d'une

part varie ici de 500 à 1 000 FCFA), bien que cela leur permette d'emprunter plus. Ainsi, plus de 75% des ménages n'achète que maximum 2 parts tandis que seuls les ménages « *Nantis* » peuvent se permettre de d'acheter 5 parts et augmenter ainsi leurs capacités d'endettement. Seul un ménage, catégorisé comme « *Très Pauvre* », indique acheter 3 parts, ce qui biaise les résultats de la figure 9b.

Figure 10a : Répartition des crédits octroyés par montant (FCFA)

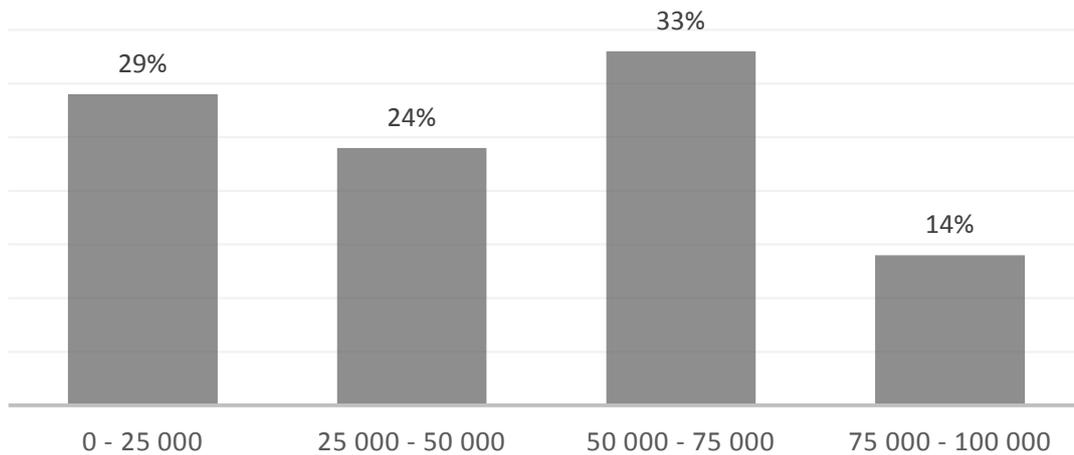
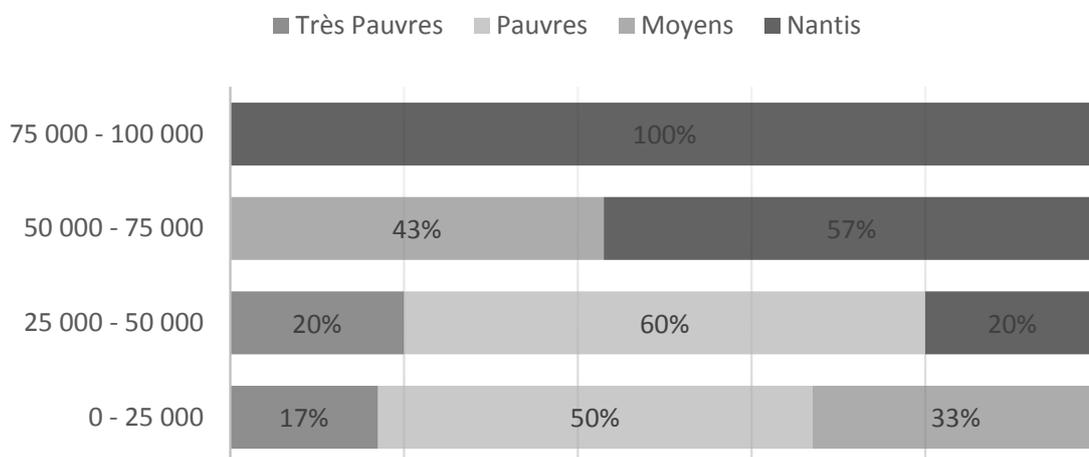


Figure 10b : Répartition des groupes de richesse par seuil d'emprunt (FCFA)



Le comportement des ménages expose une répartition assez uniforme tant dans les montants de crédits pris que dans le nombre de marchés visités hebdomadairement. L'analyse comportementale des groupes socio-économiques permet d'affiner ce constat. La tendance majeure est que **l'emploi des fonctionnalités de l'AVEC est corrélé avec le statut social**. Cette tendance tient probablement aussi au fait que les « *Nantis* » sont surreprésentés dans les anciennes AVECs et disposent donc d'une meilleure connaissance du fonctionnement de cette forme d'association villageoise.

Même si quelques données à valeur d'exception peuvent surprendre, comme un très pauvre prenant trois parts chaque semaine, il apparaît logique de constater que le montant du crédit souscrit soit corrélé à la richesse de l'individu. En effet, plus un individu est aisé, plus il peut souscrire hebdomadairement à un nombre important de parts, et par conséquent prendre un crédit plus important, ce confirme la figure 10.

Enfin, le nombre de marchés accédés hebdomadairement est une variable pertinente pour l'étude, puisqu'il signifie plus de débouchés commerciaux.

Figure 11a : Répartition du nombre de marchés fréquentés hebdomadairement par les membres de l'AVEC

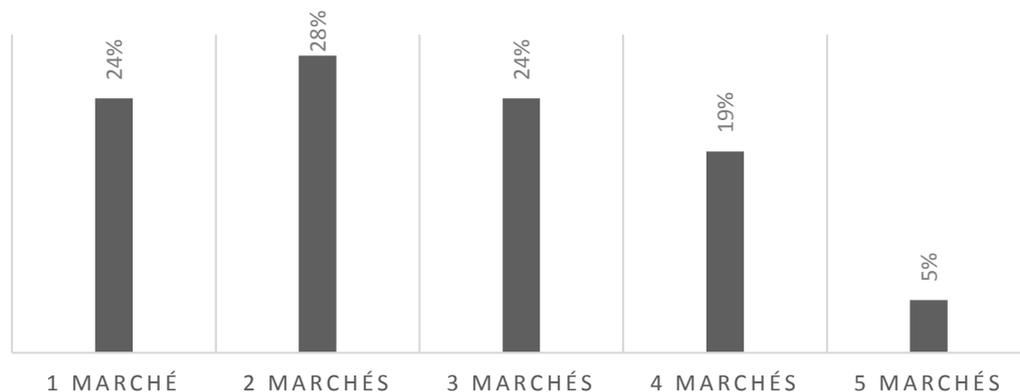
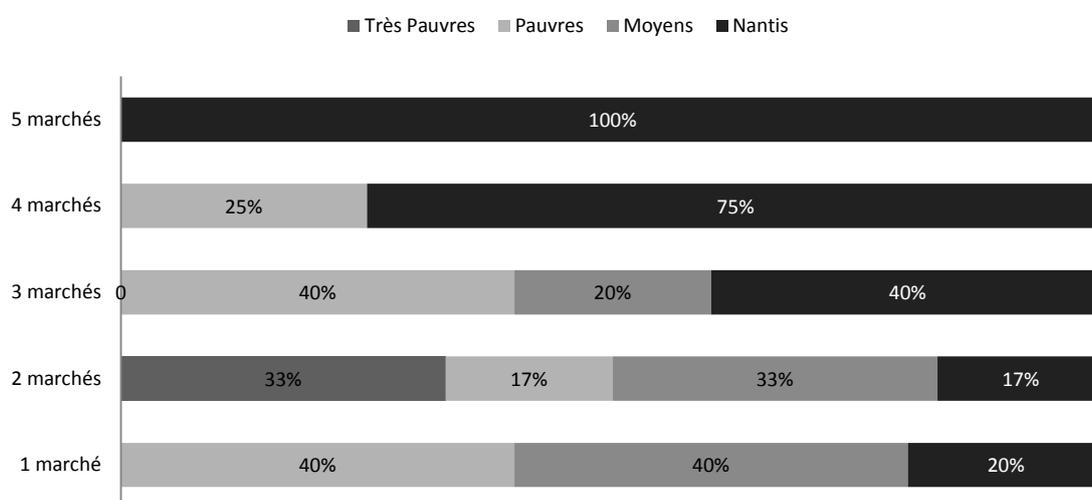


Figure 11b : Répartition des groupes de richesse par fréquentation de marché

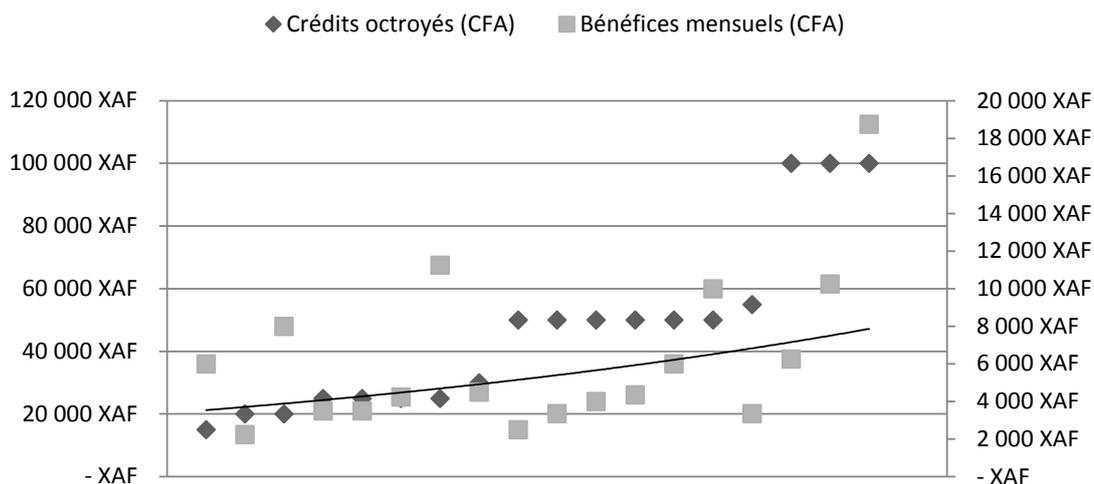


Plus un ménage est aisé et dispose de ressources, particulièrement cheval et charrette, plus il peut accéder aux marchés des villages plus éloignés de son lieu d'habitation. C'est pourquoi **la possession d'une charrette et de chevaux sont des indicateurs de niveaux de richesses significatifs**. Il est plus à-même de posséder un stock de marchandises suffisant pour devoir les écouler sur un nombre de marchés plus importants. Pour autant, l'accès à un faible nombre de marchés n'est pas forcément symptomatique d'une faible activité commerciale, particulièrement pour les habitantes des villages commercialement dynamiques du Fitri, tels qu'Abourdah et Yao.

► RENTABILITÉ DES CRÉDITS

De prime abord, on pourrait penser que des crédits plus importants signifieraient des bénéfices plus importants. Or cette relation n'est pas systématiquement vérifiée comme le montre la figure sur la page suivante concernant 18 ménages ayant contracté un crédit sur les 21 enquêtés.

Figure 12 : Crédits octroyés et bénéfices mensuels obtenus



Un crédit faible peut amener à un bénéfice parmi les plus importants et inversement, bien que la courbe de tendance confirme malgré tout **une corrélation positive entre le montant du crédit et le bénéfice qu'il rapporte**. Les ménages se différencient avant tout dans la proportion du crédit qui sera effectivement dédiée à l'activité commerciale. Même si cela va à l'encontre de certains règlements intérieurs, un crédit peut en effet être utilisé en majeure partie par exemple pour assurer les frais d'un mariage ou payer les frais d'hospitalisation, etc. Une fois rapporté en taux de profit, le constat est bien différent. **Les ménages ayant le meilleur taux de rentabilité de leur crédit sont ceux ayant emprunté un montant plus faible**. Ce constat peut être nuancé par le biais issu de la collecte de données. Il est évident que les crédits

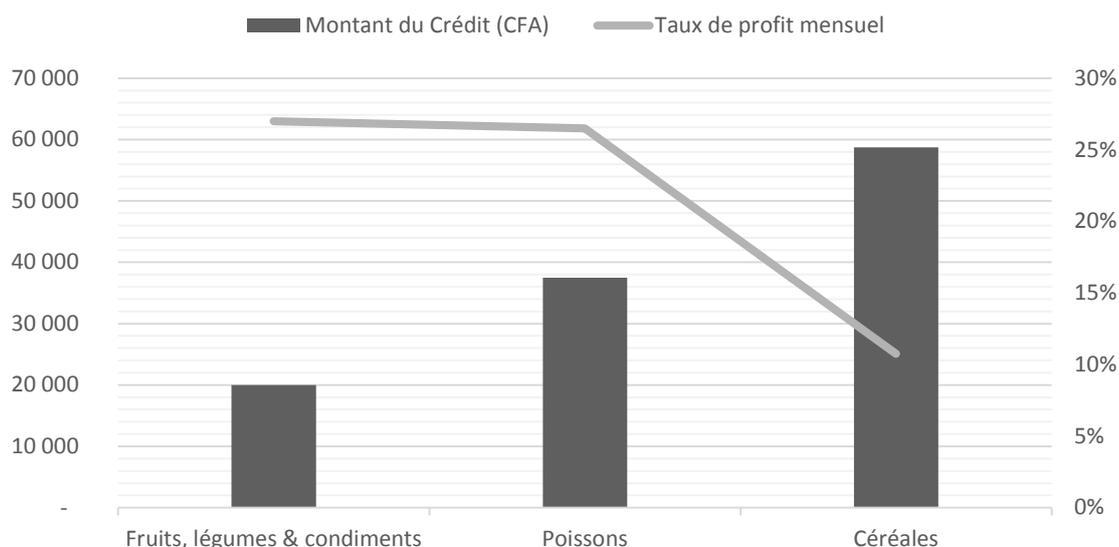
contractés par les ménages les plus pauvres représentent une grande partie voire la totalité des fonds de roulement de leur commerce, et que la totalité ou presque du crédit est destiné à leur activité commerciale. Pour les femmes issues de ménages plus aisés, les chiffres donnés sont plus incertains car il leur est plus difficile d'identifier précisément la part qui est destinée à l'activité commerciale et celle qui pourra être utilisée pour d'autres activités. Possédant généralement déjà un fonds de roulement relativement conséquent, elles ne peuvent dire précisément quelle partie du bénéfice est due au crédit et quelle partie provient des fonds propres antérieurs.

La destination commerciale de l'investissement (voir page suivante) constitue une autre piste de compréhension.



> Vendeuses de fruits et légumes sur le marché de Gambir

Figure 13 : Rentabilité du crédit selon le commerce pratiqué



Les principales activités développées par les membres des AVECs sont **l'achat en gros de produits alimentaires locaux et la revente au détail**. Le commerce de produits frais (tomates, melon, concombre) et condiments ainsi que de poisson (fumés ou séchés) présente des taux de profit mensuels supérieurs en comparaison de la vente de céréales sèches (mil, sorgho et maïs). Aussi les femmes ayant investi leur crédit dans les céréales sont dans la tranche basse du taux de profit mensuel.

On peut alors se demander pourquoi une femme, souscrivant un montant important de crédit, ne se dirige pas vers des commerces plus lucratifs. La réponse tient dans la **maîtrise du circuit commercial**. Les risques représentés par le changement de biens commercés sont trop importants au vu des gains escomptés et de la vulnérabilité des ménages. En effet, passer du commerce du mil à celui du poisson signifie un changement dans l'emplacement du marché, dans les associations de commerçantes, dans les pratiques de conservation, dans les fournisseurs...

Cependant, le type de commerce pratiqué ne peut être la seule explication. Par exemple, deux membres habitant la ville de Gambir fréquentent un même nombre de marchés hebdomadaires et ont toutes deux acheté deux sacs de mils pour un montant de crédit relativement proche. Pourtant, l'une a un taux de profit deux fois supérieur à l'autre. Une première hypothèse tient dans la part relative du crédit qui est effectivement destinée au commerce, donnée qui n'est pas renseignée dans l'étude de cas car les ménages interrogés ne sont pas à même de répondre. Une seconde hypothèse tient dans la **durée du crédit**. L'une a pris ce crédit sur 8 mois, contre 6 pour l'autre. Il est probable que les deux mois supplémentaires dont a bénéficié l'une des membres soient ceux avec un prix de marché supérieur, ou que les bénéfices retirés lui aient permis d'investir dans son activité commerciale et d'engranger des bénéfices additionnels.

Malgré le nombre restreint de ménages interrogés et en considérant des variables supplémentaires – le nombre de marchés accédés, le type de commerce mené, la ville d'origine – une constante se dégage : plus le niveau de vie est élevé, plus le taux de profit à court terme est faible. Or, comme nous l'avons constaté, **plus un crédit est**

élevé – plus le ménage est aisé – plus la probabilité qu’il soit utilisé intégralement pour le développement d’une activité commerciale à court terme est faible.

Une femme aisée ne poursuivra pas un objectif d’enrichissement à court terme, mais privilégiera

les domaines de la santé, de l’éducation, ou même de l’investissement à long terme. Ainsi, sur les 5 femmes ayant fait un investissement de type charrette, charrue, cheval ou âne entre la date d’adhésion à l’AVEC et la date de l’enquête, toutes ont un taux de profit inférieur à 20%, dont 3 inférieur à 10%.



> **Vendeuses de produits secs à Ambassatnat**

3.4 Bénéfices d’une appartenance à une AVEC

► EVOLUTION DU PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

Cette étude de cas consiste en partie dans la comparaison de données quantitatives. Or les données qualitatives ne doivent pas être négligées si l’on entend saisir l’ensemble des effets et impacts des AVECs sur les ménages membres. Etudier l’évolution du profil des AVECs à l’aide de données quantitatives ne rend pas justice aux autres apports tout aussi significatifs pour les ménages.

En raison de la très mauvaise année agricole 2015-2016, 75% des ménages enquêtés se sont maintenus dans leur groupe de richesse tandis qu’un quart – uniquement parmi les ménages « Moyens » et « Pauvres » – font partie d’un

groupe de richesse inférieur à celui auquel ils appartenaient au moment de leur adhésion. Ce déclassement est principalement dû à une diminution du capital en terres et en cheptel. Ce constat doit être nuancé par le fait que deux de ces ménages ont perdu en surface cultivable suite au don de terres cultivables à leurs enfants récemment mariés.

De plus, si la décapitalisation animale a été très forte pour faire face à la soudure précoce conjuguée à des épidémies affectant le bétail, certaines femmes ont pu acquérir des équipements durables tels qu’une charrue, une charrette, un cheval mais aussi des biens non comptabilisés dans le référentiel de classement tels que des houes, du matériel de maraîchage ou encore faire la maintenance de charrettes.

► EVOLUTION DU STATUT DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

D'autres variables qualitatives sont révélatrices de l'avantage que représente l'appartenance à une AVEC. Ainsi, le **prestige social** lié à l'adhésion à l'AVEC est une opportunité pour pouvoir emprunter des vivres auprès des commerçants en période de soudure, qui considèrent désormais certains ménages habituellement non-solvables comme des débiteurs fiables.

Les différentes classifications de référence ne prennent que peu en compte le capital humain en dehors de l'aspect actif et inactif. Or, les membres des AVECs se démarquent sur cet aspect. En effet, si les crédits sont d'abord destinés aux activités commerciales, ils peuvent aussi servir à répondre à des problématiques d'ordre social. Ainsi, les membres de l'AVEC et leurs enfants peuvent-ils **bénéficier de soins de santé plus systématiquement et de meilleure qualité**.

La grande majorité des enfants de ces femmes ont ainsi accès à l'école, ce qui n'était pas le cas avant l'adhésion. Elles peuvent en effet se passer de leur force de travail mais surtout les aider à l'achat de fournitures scolaires. Certaines ont même pu envoyer leurs enfants au lycée en ville.

Au niveau des activités commerciales, **la majorité des membres a pu augmenter le nombre de marchés fréquentés hebdomadairement** et celles qui pratiquaient le commerce de manière occasionnelle le font désormais hebdomadairement. D'autres ont tout simplement débuté leurs activités commerciales après avoir adhéré à l'AVEC, permettant de générer des revenus supplémentaires, diminuant leur dépendance à une seule activité, généralement tributaire d'aléas climatiques de plus en plus fréquents dans la zone.

Enfin, l'élargissement de la gamme de produits des commerçantes leur permet d'effectuer des économies en consommant des produits dont elles disposent pour leur commerce, et qu'elles devaient auparavant acheter au prix fort.

Si seulement 21 ménages de 9 AVECs ont été enquêtés, les 15 AVECs ont été visitées. Tous les membres se sont accordés à dire que, si la soudure 2016 a été extrêmement difficile, les choses auraient été bien pires sans les AVECs. Les bénéfices retirés leur ont permis d'acquérir un certain prestige au niveau de la communauté.

L'autre avantage est **l'accroissement du pouvoir de négociation des membres au sein du ménage**. Plusieurs d'entre elles se plaisaient à dire qu'elles étaient désormais « plus fortes que leurs maris ». Le prestige de la plupart des AVECs est tel que les hommes viennent parfois jeter un œil curieux à une réunion, tout comme des femmes venant de villages voisins. D'après les agents de terrain, ils rencontrent dans de nombreux villages d'intervention de SI des groupes de femmes organisées en tontine qui souhaitent bénéficier de la formation de l'association pour se constituer en AVEC.

Enfin, des AVECs font preuve d'initiatives surprenantes et intéressantes. Ainsi, les AVECs de Yao ont invité les membres d'autres structures lors de la Journée de la Femme, pour célébrer leur réussite mais aussi échanger des idées sur les opportunités de développement et de coopération. A ce titre, les 3 AVECs de Yao ont créé une caisse de secours mutuel sans aucun support de SI, innovant vis-à-vis de la méthode tout en limitant les risques.

En somme, les résultats quantitatifs de l'appartenance à une AVEC sont valorisables à court terme, principalement au travers de l'investissement commercial, mais ils ne sont qu'une partie des atouts de l'activité. A moyen terme, les investissements dans les activités commerciales peuvent **amener des bénéfices financiers croissants**. Le capital investi dans le matériel agricole, l'élevage, le matériel de pêche ou encore le transport, sera plus long à montrer sa rentabilité mais devrait garantir une amélioration des capacités de résilience et une plus grande stabilité de l'accès à l'alimentation.

D'autre part, les investissements dans le domaine de la santé et de l'éducation (domaine dédié à la femme dans les sociétés de la zone étudiée) laissent espérer que **le ménage entre dans un cercle vertueux**, les enfants étant alors de futurs travailleurs sains et qui, potentiellement,

pourront ultérieurement aider leur famille, soit en devenant un actif du secteur primaire, soit en obtenant un travail qualifié dont une partie de la rémunération pourra être partagée avec la famille en période difficile.

3.5 Déterminants du succès d'une AVEC

► PROCESSUS DE SÉLECTION DES AVECS ET DE LEURS MEMBRES

La composition des membres des AVECs et les critères de sélection constituent le facteur le plus important du succès et de la pérennité d'une AVEC. C'est le choix des groupes plus que le choix des localités qui importe. Si les localités n'ayant pas de grand marché sont pénalisées, les commerçantes ont les moyens de se déplacer pour avoir accès aux marchés hors de leurs villages. Cette hypothèse dépend également de l'importance des marchés à proximité.

En cas de création d'AVEC en cours de projet, il est essentiel de s'appuyer sur des points focaux, là où les AVECs les plus pérennes sont établies. Elles seront à-mêmes de conseiller les nouvelles AVECs, notamment lorsque les agents de terrain ne peuvent se déplacer. Parmi les nouvelles AVECs, celles d'Abourdah, Gambir et Yao sont les plus entreprenantes, et sont justement dans les localités où 3 des 5 AVEC de première génération ont les meilleurs résultats.

La proximité géographique des membres est primordiale pour éviter un trop fort taux d'absentéisme lors des réunions. Les membres doivent être **choisis pour leur affinité, mais celle-ci doit être avant tout professionnelle**, afin d'assurer la discipline, notamment sur le remboursement des crédits et l'application des amendes. La **présence d'un bureau entier** et répondant aux règles prescrites est aussi essentielle. Les AVECs n'ayant pas de secrétaire, des comptauses suffisamment qualifiées ou

une présidente ne parvenant pas à assimiler le fonctionnement de l'activité sont fortement pénalisées.

► SUIVI ET PROXIMITÉ ENTRE AGENTS ET MEMBRES

L'AVEC est un **lieu privilégié d'entre soi** pour ces femmes qui disent avoir peu de temps avant cette activité pour se retrouver. On constate que lorsqu'un non-membre (autorités locales ou religieuses, généralement des hommes) s'immisce dans le fonctionnement de l'AVEC, la réussite financière et sociale s'en trouve fortement affectée. C'est particulièrement le cas lorsque les femmes ont besoin d'aide pour écrire dans le carnet, en l'absence de secrétaire par exemple.

L'agent de terrain doit lui être presque considéré comme un membre supplémentaire. Cela nécessite une présence régulière, et donc une planification sérieuse et rigoureuse des visites en amont. Ses conseils et ses décisions en tant que facilitateur n'en seront que plus écoutés. Il apparaît nécessaire que le suivi hebdomadaire soit maintenu durant les 4 premiers mois pour les AVECs les mieux initiées, et sur l'entièreté du cycle pour celles qui présentent le plus de difficultés. Une fois un certain degré de maturité atteint, le suivi pourra passer à une fréquence bihebdomadaire voire mensuelle à partir du 2^{ème} cycle.

► **PRÉSENCE OBLIGATOIRE D'UNE SECRÉTAIRE LETTRÉE**

La méthodologie VSL insiste sur la nécessité d'avoir une secrétaire sachant lire et écrire. Si la constitution des AVEC et l'élection de leur bureau ne doit pas voir un agent interférer, **l'absence de secrétaire est systématiquement un facteur d'échec**. Les AVEC sont alors soit trop dépendantes des agents de terrain, soit des personnes aptes à écrire (problème de l'immiscion des non-membres évoqués ci-dessus). Cela affectera très probablement la durabilité de ces associations. Idéalement, d'autres membres doivent être capables d'assurer ce rôle. Par exemple à Ndjamena Bilala, lorsque la secrétaire a dû s'absenter plusieurs mois pour raison médicale, l'AVEC a cessé totalement ses réunions pendant toute cette période.

► **INSCRIRE L'ACTIVITÉ DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT**

L'activité mise en place dans le Batha a commencé mi-2014, et a connu un nouvel élan avec l'instauration de 10 nouvelles en 2015. Sans suivi même distancié sur un temps plus long, la pérennité des AVEC, à l'exception des plus dynamiques, est très incertaine. Ceci est d'autant plus vrai dans une zone qui est sujette à aléas climatiques fréquents. Un projet sur 5 ans paraît être une durée minimum, et un programme d'alphabétisation fonctionnelle devrait être mis en place dès la première année dans des contextes où l'analphabétisme est important, particulièrement chez les femmes, comme c'est le cas dans le Batha.

4 RECOMMANDATIONS

Respecter rigoureusement les critères de sélection des membres des AVECS

Les AVECS ne doivent pas être prises pour ce qu'elles ne sont pas, c'est-à-dire une activité humanitaire destinée uniquement aux plus vulnérables. S'il est possible d'étendre l'activité à des personnes catégorisées comme pauvres, voire comme très pauvres, ces ménages vulnérables ne doivent pas être l'unique catégorie composant l'AVEC, sous peine de compromettre son efficacité et sa durabilité. Néanmoins, les crédits à petit montant principalement contractés par les ménages les plus pauvres, présentant des taux de rentabilité élevés, les services fournis par les AVEC peuvent tout de même s'adapter à des ménages vulnérables.

Inclure des éléments qualitatifs pour évaluer l'impact des AVECS sur les conditions de vie

Si les avantages quantitatifs sont indéniablement la raison première de l'activité, ils sont rarement ce que les membres retiennent comme principaux avantages. Si les membres vantent les mérites du crédit, les opportunités en matière de soin et d'éducation pour les enfants, et, encore plus, le sentiment d'appartenir à une nouvelle famille sont largement mis en avant. Ainsi, d'autres indicateurs pourraient être utilisés :

- Evolution du recours à l'emprunt à taux usuriers ;
- Amélioration de l'accès au service de santé et d'éducation (évolution du % des membres du ménage fréquentant l'école, évolution du % du budget consacré à l'éducation et à la santé) ;
- % de membres dont le profil socio-économique a évolué positivement (par exemple selon la typologie de l'économie des ménages) ;
- % de membres ayant fait l'acquisition d'un bien d'investissement durable (charrue, charrette, animal de bât) ;
- % de rotation des membres dans chaque AVEC.

Evaluer les résultats des AVECS sur le long terme

Dans le cas présent, le projet a inscrit les AVECS dans une logique économique, utilisant l'évolution du capital financier global des membres comme indicateur unique de succès. Or cela équivaut à valoriser l'investissement de court terme, qui n'est pas systématiquement le plus à-même d'améliorer les capacités de résilience des populations.

L'évaluation du capital financier demeure une variable essentielle pour identifier les problèmes et les réussites mais aussi pour mettre en valeur l'activité auprès des autres populations de la zone d'intervention. D'un autre point de vue, il pourrait s'avérer préférable dans une perspective de résilience qu'une femme acquière une charrue et assure la santé de l'ensemble de son ménage (évitant ainsi le risque de dégrader le ratio actif/inactif) plutôt qu'elle accroisse uniquement ses investissements commerciaux à court terme.

→ Encourager les initiatives spontanées des AVEC

Les AVEC de Yao ont invité d'autres AVEC lors de la Journée de la Femme, pour célébrer leur réussite mais aussi échanger des idées sur les opportunités de développement et de coopération. A ce titre, les 3 AVEC de Yao ont créé une caisse de secours mutuel sans aucun support de l'association, innovant vis-à-vis de la méthode sans pour autant prendre de risque. Les membres des AVEC font preuve d'initiatives et d'autres femmes ont voulu imiter cette pratique. Ces créations spontanées d'AVEC devraient être accompagnées.

→ Mettre en place un suivi financier individuel et collectif des AVEC rigoureux

Afin d'identifier rapidement les problématiques et adapter le support, les AVEC doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux et d'outils adaptés afin de collecter les bonnes informations et de s'assurer au maximum de la pérennité des associations. Il faut notamment que l'association en support et les membres puissent accéder à minima à la situation financière des AVEC et à l'utilisation des crédits ainsi qu'à leur évolution pour inscrire son analyse sur la durée.

Dans ce cadre, un renforcement en gestion de petits commerces auprès des membres des AVEC pourraient compléter le support en crédit inhérents à l'activité.



> Réunion de suivi de l'AVEC de Tchoukounou

ANNEXE 1

COMPARAISON DES VARIABLES CLASSES ET GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES²¹

	Classes socio-économiques			Groupes de richesse			
	Mieux lotis	Moyens	Démunis	Nantis	Moyens	Pauvres	Très pauvres
Taille du ménage	12,4	9,2	7,1	14	10	8	6
Nombre d'actifs/ménage	5,9	4,3	3,2				
Cultures pluviales (ha)	4,7	2,5	1,1	5	3	2	1.3
% de ménages pratiquant la culture pluviale	99%	98%	86%				
Bérbéré (ha)	1,6	1,1	0,6				
% de ménages pratiquant le bérbéré	70%	65%	47%				
Maraîchage (ha)				1,6	1	0,5	0,3
% de ménages pratiquant le maraîchage	51%	32%	23%				
Nombre de chevaux				1	1	0	0
% de ménages possédant un cheval (%)	93%	83%	23%				
Nombre d'ânes				2	1	1	1
% de ménages possédant un âne	99%	98%	54%				
Nombre de bovins	8,1	1,3	0,2	18	5	0	0
Nombre de petits ruminants	15,2	4,2	1,7	37	17	5	0
Nombre de volailles	10	4	2	12	7	4	3
Nombre de charrues				2	1		
% de ménage possédant une charrue	99%	82%	18%				
Nombre de charette				1	1	0	0
% de ménages possédant une charrette	69%	56%					

21. Les cases vides signifient que la variable n'est pas considérée dans la typologie.

Bibliographie

ANTEA & IRAM, 2012. *Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri.*

J. Pasquet, 2013. *Profils socio-économiques des ménages dans les zones d'intervention de Solidarités International dans le Fitri.*

VSL Associates, 2011. *Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). Guide de formation de l'agent de terrain.*

S. Boubacar, 2014. *Profil de Moyens d'Existence. Zone Agropastorale du Lac Fitri du Département du Fitri dans la région de Batha (Tchad).*

S. Boubacar, 2014. *Profil de Moyens d'Existence. Zone Agropastorale à élevage de gros ruminants du département du Batha Ouest, Sous-préfecture d'Abou-Adjilij dans la région de Batha.*

Liste des figures

- FIGURE 1** CADRE DE ZONAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE
- FIGURE 2** SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT D'UNE AVEC (INSPIRÉ DE CARE)
- FIGURE 3** SCHÉMA THÉORIQUE D'ACCUMULATION DES AVEC
- FIGURE 4** RÉPARTITION DU NOMBRE DE CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ DES MEMBRES AVEC LORS DE L'ADHÉSION
- FIGURE 5** COMPARAISON DE LA RÉPARTITION EN GROUPES DE RICHESSE ENTRE MÉNAGES MEMBRES ET POPULATION DU FITRI À L'ADHÉSION
- FIGURE 6** COMPARAISON DES CAPITAUX ET DES MEMBRES ET POPULATION DU FITRI LORS DE L'ADHÉSION
- FIGURE 7** COMPARAISON DES CAPITAUX POSSÉDÉS ENTRE MEMBRES AVEC ET POPULATION DU FITRI À L'ADHÉSION
- FIGURE 8** COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES MODES DE VIE ENTRE MEMBRES ET POPULATION DU FITRI
- FIGURE 9** TYPOLOGIE DES STRATÉGIES D'ÉPARGNE HEBDOMADAIRES DES MÉNAGES MEMBRES
- FIGURE 10** TYPOLOGIE DES CRÉDITS ET DES MÉNAGES EMPRUNTEURS
- FIGURE 11** TYPOLOGIE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES MEMBRES
- FIGURE 12** CRÉDITS OCTROYÉS ET BÉNÉFICES MENSUELS OBTENU
- FIGURE 13** RENTABILITÉ DU CRÉDIT SELON LE COMMERCE PRATIQUÉ

Tableaux

- TABLEAU 1** COMPARAISON TONTINE ET AVEC
- TABLEAU 2** CRITÈRES ET VARIABLES DE CARACTÉRISATION DES MÉNAGES PAR RÉFÉRENTIEL
- TABLEAU 3** LISTE DES AVECS ENQUÊTÉES
- TABLEAU 4** TYPOLOGIE DES MODES DE VIE

Encadrés

- ENCADRE 1** DROIT FONCIER AU TCHAD
- ENCADRE 2** FONCTIONNEMENT D'UNE AVEC SELON LA MÉTHODOLOGIE VSL



> Membres de l'AVEC de Gambir



89 RUE DE PARIS
92110 CLICHY
FRANCE

Département Technique et Qualité des Programmes :
technicaldepartment@solidarites.org

www.solidarites.org